



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022_9_3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :
8 septembre 2022

Date d'affichage :
8 septembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Procuration : 1
- Votants : 9

Nombre de conseillers

- Pour : 9
- Contre :
- Abstention :

OBJET : Décision modificative n°3

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 / 09, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, M. SICARD Éric. M. SYLVESTRE Erwan. M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : Mme MONToux Carole,

Absents :

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire informe l'assemblée, la nécessité de prendre une décision modificative relative à la récupération de l'avance versée à Eurovia d'un montant de 16 154,22 euros.

Dépenses d'investissement :

-chapitre 041 compte 2315 pour 16 154.22 €

Recettes d'investissement :

-chapitre 041 compte 238 pour 16 154.22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Didier LAVERGNE

